



CCI AUDE

COURRIER ARRIVÉ LE

31 JUIL. 2017

A Carcassonne, le 25 juillet 2017

MAIRIE DE MAS SAINTES PUELLES

Pôle Aménagement du territoire
Dossier suivi par Véronique Poutas
Tél. : 04 68 42 76 06
v.poutas@aude.cci.fr
Réf.: BB/VP/A1771/D574

MAIRIE DE MAS SAINTES PUELLES
ALAIN CARLES
MAIRE
1 RUE DE LA MAIRIE
11400 MAS SAINTES PUELLES

Objet : modification simplifiée PLU Mas Saintes Puelles
PJ : 1

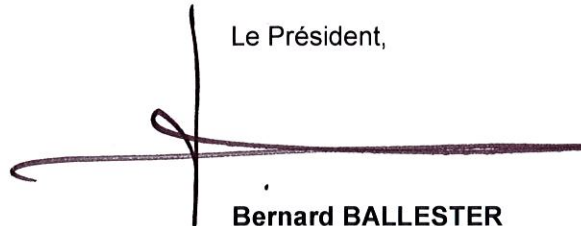
Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 11 juillet 2017, vous avez sollicité l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude sur la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de votre commune.

Je vous prie de trouver ci-joint l'avis officiel de notre Etablissement Consulaire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Le Président,



Bernard BALLESTER

N° d'avis 2017-11

Avis rédigé le 25/07/2017

Vos références : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**Nos références** : courrier arrivé n°A1771 en date du 18/07/2017**Rédacteur** : Pôle Aménagement du territoire / études économiques - BB/VP

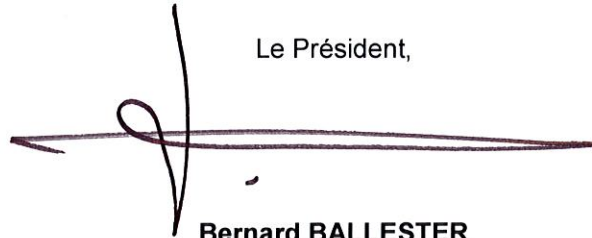
Considérant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme référencé ci-dessus, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude émet l'avis suivant :

La modification concerne la suppression de la nécessité de création d'un giratoire pour la desserte du projet d'aménagement du secteur d'étude « la Sausète » suite à l'avis négatif du Conseil Départemental, gestionnaire de la portion de voirie, pour cette création.

Considérant les caractéristiques du projet, les choix opérés et les enjeux économiques qui y sont attachés, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude émet un avis favorable à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Mas Saintes Puelles.

Fait à Carcassonne, le 25 juillet 2017

Le Président,

**Bernard BALLESTER**